

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 9 novembre 2020 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ2029861A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2° et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, l'adjudant-chef Régis Fourcade (NIGEND : 190 199 – NLS : 8 044 870 – NID : 9 713 031 489) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de quatre ans, du 10 août 2020 au 31 juillet 2024, en qualité d'expert sécurité et renforçant le détachement GESITER au sein du commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), à Marseille (13).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au sein de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur – zone de défense et de sécurité Sud, 162, avenue de la Timone, 13387 Marseille Cedex 10. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur – zone de défense et de sécurité Sud. Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

L. LE GENTIL